

**VILLE DE VARENNES  
SÉANCE EXTRAORDINAIRE AUTRES**

**15 DÉCEMBRE 2025  
20 H 15**

Séance extraordinaire autres du conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 15 décembre 2025, à 20 h, à la Maison Saint-Louis au 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Frederick Groulx, Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Carine Durocher, Caroline Charland, Natalie Parent et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Damphousse.

Absence motivée : Monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Sont également présents : M. Joel Bélanger, *directeur général*  
Mme Mylène Rioux, *directrice adjointe des Services juridiques et greffière*

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**  
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

Aucune question.

*Fin de la première période de questions.*

**RÈGLEMENTS**

**A-2025-29**    **Avis de motion – Règlement 529-13 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse, dans le but de modifier le titre du règlement ainsi que l'article 7 pour y ajouter une disposition sur le déplacement de la neige**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Natalie Parent

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 529-13 modifiant le règlement 529 concernant les nuisances et pour prohiber le tir à la carabine et la chasse, dans le but de modifier le titre du règlement ainsi que l'article 7 pour y ajouter une disposition sur le déplacement de la neige.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**A-2025-30**    **Avis de motion – Règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Frederick Groulx

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera soumis pour adoption le règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet).

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet de règlement visé.

**2025-305 Adoption d'un premier projet de règlement – Règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet)**

IL est proposé par monsieur le conseiller Frederick Groulx  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le projet de règlement 707-162 modifiant le règlement 707-162 modifiant le règlement de zonage 707 afin de permettre la vente au détail d'armoires de cuisine et de salle de bain dans la zone C-229 (Route 132 / Chemin du Pays-Brulé / Boulevard Lionel-Boulet).

ADOPTÉE.

**2025-306 Adoption – Règlement 1001 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2026**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Caroline Charland  
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1001 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2026.

ADOPTÉE.

**2025-307 Adoption – Règlement 1002 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2026**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> décembre 2025;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis;

CONSIDÉRANT que des changements ont été apportés au projet de règlement et qu'ils ne sont pas de nature à changer l'objet du projet de règlement déposé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
APPUYÉ par madame la conseillère Carine Durocher  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ADOPTER le règlement 1002 décrétant l'imposition des taxes foncières, de certaines tarifications et compensations, le financement de réserves financières, le remboursement des prêts FIME, la fixation des taux d'intérêt des arrérages ainsi que le nombre de versements pour le paiement des taxes de l'année financière 2026.

ADOPTÉE.

*Monsieur le maire invite toute personne qui le désire à s'adresser au conseil concernant la demande de dérogation mineure ci-après; aucune intervention.*

**2025-308      Demande de dérogation mineure n° 2025-087  
Permettre l'agrandissement d'un bâtiment principal industriel  
1600, boulevard Lionel-Boulet  
Hitachi**

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure reçue afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal industriel empiétant dans la marge avant minimale de deux mètres, situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet alors qu'aucun empiètement n'est autorisé à la grille des usages et normes applicable à la zone I-223;

CONSIDÉRANT la résolution CCU-2025-081 du comité consultatif d'urbanisme datée du 9 décembre 2025 recommandant au conseil d'autoriser la demande;

CONSIDÉRANT qu'un avis a été publié sur le site Internet de la Ville en date du 19 novembre 2025 invitant toute personne intéressée à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de dérogation mineure n° 2025-087 afin de permettre un agrandissement du bâtiment principal industriel empiétant dans la marge avant minimale de deux mètres pour la phase « HENZ 2.0 », situé au 1600, boulevard Lionel-Boulet, dans la zone I-223, alors qu'aucun empiètement n'est autorisé à la grille des usages et normes applicable à cette zone, le tout, selon les plans concepts datés du 30 septembre 2025.

ADOPTÉE.

#### **MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS**

**2025-309      Autorisation de paiement – Travaux de réfection des passages à niveau  
situé sur la rue Quévillon et la route 132  
Canadien National**

CONSIDÉRANT les travaux de réfection des passages à niveau situés sur la rue Quévillon à l'intersection de la route 132, ainsi que celui en parallèle de la route 132 et donnant accès aux anciens terrains de l'usine de Pétrumont, effectués en mai 2025 par le Canadien National (ci-après CN);

CONSIDÉRANT l'arrêté 109513 du 9 novembre 1962 émis par l'Office des transports du Canada, la Ville de Varennes est responsable de la totalité des coûts inhérents à l'entretien de ces passages;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Carine Durocher  
APPUYÉ par monsieur le conseiller Frederick Groulx  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le paiement des travaux de réfection du passage à niveau sur la rue Quévillon à l'intersection de la route 132 au montant de 150 408,19 \$, sans taxes applicables, à Canadien National.

*Certificat de la trésorière numéro 4073*

ADOPTÉE.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 2025-310 Organisation municipale de sécurité civile – Désignation des membres

CONSIDÉRANT la résolution 2025-203, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2025, par laquelle le conseil désignait certains fonctionnaires à titre de membres de l'organisation municipale de sécurité civile;

CONSIDÉRANT le mouvement de personnel au sein de la Ville;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ABROGER toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de la sécurité civile de la Ville;

DE DÉSIGNER les personnes suivantes comme membres de l'organisation municipale de sécurité civile et qu'elles occupent les fonctions décrites ci-dessous :

FONCTION	NOM
Coordonnateur municipal de sécurité civile	Joel Bélanger
Coordonnateur municipal adjoint de sécurité civile	Serge Beauregard
Coordonnateur municipal adjoint de sécurité civile	Caroline Gagnon
Responsable de la mission <i>Coordination</i>	Judith Frappier
Responsable substitut de la mission <i>Coordination</i>	Karine Duval
Responsable de la mission <i>Politique</i>	Caroline Malo
Responsable substitut de la mission <i>Politique</i>	Mélissa Chagnon
Responsable de la mission <i>Liaison</i>	Dominic Scully
Responsable substitut de la mission <i>Liaison</i>	Karl Wayland
Responsable de la mission <i>Technologies de l'information</i>	Jean-Christophe Dubois-Thirion
Responsable substitut de la mission <i>Technologies de l'information</i>	Gilles Gamelin

Responsable de la mission <i>Administration</i>	Julie Crochetière
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Karine St-Jacques
Responsable substitut de la mission <i>Administration</i>	Nicolas Koltoukis
Responsable de la mission <i>Communications</i>	Pierre-Guy Dallaire
Responsable substitut de la mission <i>Communications</i>	Élise Magnan Bélanger
Responsable substitut de la mission <i>Communications</i>	Yannick Roy
Responsable de la mission <i>Personnes sinistrées</i>	Manon Lanneville
Responsable substitut de la mission <i>Personnes sinistrées</i>	Ève Fontaine
Responsable substitut de la mission <i>Personnes sinistrées</i>	Natacha Pilon
Responsable de la mission <i>Logistique et expertises techniques</i>	Bruno Gravel
Responsable substitut de la mission <i>Logistique et expertises techniques</i>	Pier-Luc Millette
Responsable substitut de la mission <i>Logistique et expertises techniques</i>	Mathieu Boudreau-Milot
Responsable de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Roger Lamanque
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Emanuel Medeiros
Responsable substitut de la mission <i>Sécurité Incendie</i>	Daniel Deslauriers

ADOPTÉE.

**2025-311**      **Politique de reconnaissance**  
**Collectif 21**

CONSIDÉRANT la résolution 2025-071, adoptée lors de la séance ordinaire du 10 mars 2025, par laquelle le conseil adoptait la mise à jour de la liste des organismes reconnus et leur classification;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-105, adoptée lors de la séance ordinaire du 7 avril 2025, par laquelle le conseil adoptait la mise à jour des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes de milieu, dont la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes reconnus;

CONSIDÉRANT que le Collectif 21 est reconnu pour son engagement dans la mobilisation citoyenne en agriculture urbaine, pour sa contribution au développement du système alimentaire local et apporte un soutien officiel à la Ville dans le cadre de certaines démarches de demande de financement;

CONSIDÉRANT que le Collectif 21 correspond à la catégorie « Collaborateur local » selon l'article 4 des politiques de la Ville de Varennes à l'égard des organismes du milieu et de la liste des organismes reconnus;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 13 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Natalie Parent  
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque  
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE RECONNAÎTRE l'organisme le Collectif 21 à titre de collaborateur local selon la politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville de Varennes.

ADOPTÉE.

2025-312

**Appui de la Ville de Varennes – Projet de développement de logements sociaux et abordables – Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville**

CONSIDÉRANT que l’Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville (ci-après nommé « ORH ») est responsable de la gestion des logements sociaux sur le territoire de la MRC de Marguerite-D’Youville (ci-après nommée « MRC »);

CONSIDÉRANT la résolution 2025-197 autorisant l’ORH à réaliser pour et au nom de la Ville, l’ensemble des démarches nécessaires à la transformation du bâtiment situé au 2016, boulevard René-Gaultier, afin de permettre la construction d’un immeuble de 35 unités de logements sociaux et abordables;

CONSIDÉRANT que ledit projet offrira aux futurs résidents un accès direct aux services communautaires de l’Espace des Bâisseurs, à un supermarché, à la bibliothèque municipale, aux activités de la Maison des aînés, au réseau de transport en commun, ainsi qu’à de nombreux autres services de proximité, tous accessibles à pied;

CONSIDÉRANT que ce projet est le fruit d’une collaboration entre la Ville de Varennes et l’ORH, le gouvernement du Québec et Desjardins. Il s’inscrit dans une volonté commune d’améliorer les conditions de vie des aînés et des personnes vivant avec une déficience intellectuelle bénéficiant de soutien communautaire;

CONSIDÉRANT que la Ville est convaincue que l’ORH, forte de son expertise et de ses réalisations antérieures, saura mener ce projet à bon port;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin  
APPUYÉ par madame la conseillère Natalie Parent  
ET résolu à l’unanimité des conseillers présents

D’APPUYER l’Office régional d’habitation de Marguerite-D’Youville dans la réalisation du projet de construction d’un immeuble de 35 unités de logements sociaux et abordables situé au 2016, boulevard René-Gaultier à Varennes;

DE S’ENGAGER à contribuer financièrement à hauteur de 20 % des coûts de réalisation selon le montage financier autorisé par Desjardins et daté du 16 juin 2025. En vertu de ce montage financier, dont l’acquisition du terrain est évaluée à 1 635 000\$ et qui intègre notamment l’ensemble des coûts liés à la démolition du centre communautaire et la réfection du mur de la Maison des aînés, la contribution municipale assumée par la Ville de Varennes s’élève à 3 393 518 \$. À cette contribution s’ajoute l’exonération des taxes foncières pour une période de 20 ans, en permettant l’accès à la salle communautaire de la Maison des aînés, adjacente au projet.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES**

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s’interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Demande d’information relative aux solutions envisagées par la Ville afin de mettre fin au remblayage excessif observé sur un terrain agricole;
- Demande d’information concernant l’utilisation des sommes provenant du fonds des carrières et sablières;
- Demande de clarification relativement au surplus d’affectation de la Ville;

- Demande d'information quant au bassin de taxation applicable à la rue Vincent-Chornet;
- Demande d'information relative à certains articles publiés dans le journal La Relève;
- Demande de clarification concernant le titre du règlement 529 relatif aux nuisances et visant à prohiber le tir à la carabine et la chasse;
- Demande d'information quant à l'approvisionnement en eau potable dans les secteurs ruraux.

*Fin de la 2<sup>e</sup> période de questions des contribuables.*

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 38.

*Le maire,*

*La directrice adjointe des Services  
juridiques et greffière,*

\_\_\_\_\_  
Martin Dampousse

\_\_\_\_\_  
Mylène Rioux, OMA